



Marigny Initiatives

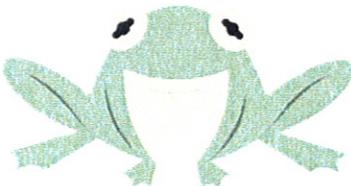


JUIN 2013
Numéro 189

Venez admirer...



la fresque de l'école Julien Bodin.





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :
02.33.77.28.98.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de
18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :
Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

S.S.I.A.D service réservé aux personnes
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie **02.33.72.57.90**

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Maison de retraite **02.33.77.14.77**

36 avenue du 13 juin 1944.

**Collecte des ordures ménagères, tri
sélectif...**

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.

Trésorerie **02.33.55.15.10**

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles"

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste **02.33.77.55.00**

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : **02.33.56.81.29**

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de
10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 12 juin 2013

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION PAR COMMUNE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE A L'ARRETE DE M. LE PREFET DE LA MANCHE CREANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LO AGGLO AU 1^{ER} JANVIER 2014.

L'an deux mille treize, le douze juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Préfet de la Manche a créé, par arrêté du 9 avril 2013, avec effet au 1^{er} janvier 2014, la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo » issue de la fusion de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglomération », des communautés de communes de l'Elle, de Marigny, de la Région de Daye, du canton de Tessy-sur-Vire et du canton de Torigni-sur-Vire et de l'adhésion de la commune de Domjean.

Il appartient maintenant aux conseils municipaux de statuer, avant le 31 août 2013, sur le nombre et la répartition par commune des conseillers communautaires qui siégeront dès l'installation de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo » et avant le renouvellement général des conseillers municipaux.

Sur proposition d'un groupe de travail « gouvernance » réunissant à parité des représentants des 6 communautés, il est proposé de retenir le nombre de 122 conseillers communautaires. (Marigny : 3 délégués)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nombre de conseillers communautaires de Saint-Lô Agglo à 122 et la répartition au 1^{er} janvier 2014.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBILLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Absents excusés : Didier OZOUF, Patrice BOUCHER.

Pouvoir : M Didier OZOUF donne pouvoir à M Bernard BRIGNOT.

Secrétaire de séance :

Véronique FAUVEL.



Le site de la communauté d'agglomération saint-loise consacre une rubrique à la grande agglo "Saint-Lô Agglo", vous pouvez y accéder par cette adresse :

CONTRAT DE GESTION TECHNIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE AVEC LA SOCIÉTÉ SAUR.

avenant n° 1.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le marché de gérance du service public d'eau potable d'un an, portant son échéance au 31 décembre 2014, ceci afin d'assurer la continuité du service public d'eau potable dans le cadre du rattachement de la commune à la Communauté d'Agglomération « Saint-Lô Agglo ».

Cette prolongation entraîne des recettes supplémentaires pour le gérant. Ces recettes s'élèvent à 12,5 % de l'ensemble des recettes perçues sur la durée initiale du marché.

Il présente à ces fins l'avenant au marché qui s'élève à 93 420 € HT.

Les conditions économiques du marché étant modifiées de plus de 5%, l'avenant proposé a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres qui a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet d'avenant proposé, autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS.

avenant n° 1.

Le lot unique a été attribué à l'entreprise TP GENET.

L'avenant n°1 a pour objet la confection d'un mur de soutènement en agglos route de Montreuil Sur Lozon de 12 mètres de longueur, 20 cm de largeur, 80 cm de hauteur et l'installation d'un garde-corps.

Le montant du marché est modifié comme suit :

ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
TP GENET	27 630.00 €	+ 1 620.00 €	5.86 %	29 250.00 €



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

ELABORATION DU SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial) DU PAYS SAINT-LOIS.

Approbation du projet.

Par délibération en date du 13 mars 2013 le syndicat pour le développement du Saint-Lois a arrêté le projet du SCOT.

Ce dernier aborde les thématiques suivantes :

La consommation de l'espace, la trame verte et bleue et la prise en compte des ZNIEFF, la prise en compte de l'assainissement, le développement de l'activité industrielle, le développement du commerce, la construction d'habitat en milieu agricole.

Il appartient, à présent, au conseil municipal de formuler un avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au projet du SCOT.

RESIDENCE DE LA VALLEE.

Cession du logement n°2.

Monsieur le Maire informe que Madame Catherine RUELLAN domiciliée 2 Résidence la Vallée a fait valoir l'exercice de son droit de préemption et souhaite acquérir le logement qu'elle occupe actuellement. Il fait part de l'avis des Domaines concernant le prix de cession de ce logement. Le conseil municipal, vu l'avis du Domaine en date du 12 juillet 2012 donne son accord pour céder le logement sis à la résidence de la Vallée n° 2 au prix de 55 000.00€ à Madame Catherine RUELLAN domiciliée à Marigny et dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces relatives à cette cession.

QUESTIONS DIVERSES

Maison médicale :

obtention de subvention

L'attribution de la subvention au titre du fonds Leader d'un montant de 60 000 .00 € est confirmée.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEDER) :
l'Europe investit dans les zones rurales

Logement de fonction de la poste :

Monsieur le Maire informe que le logement de fonction de la poste sera restitué à la mairie sans modification du loyer et avec maintien du chauffage.

Invitations :

Invitation des Anciens Combattants pour les 100 ans de Mr Herman le 3 juillet à 17h00.

Inauguration de l'entreprise PALLA HABITAT le 15 juin à 11h00.

Inauguration de l'entreprise COPINEW le 20 juin à 18h30.

Horaires d'été de la Mairie

Du 15 juillet au 18 août, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

RECYCLEZ VOTRE MOBILE ET FAITES DES HEUREUX

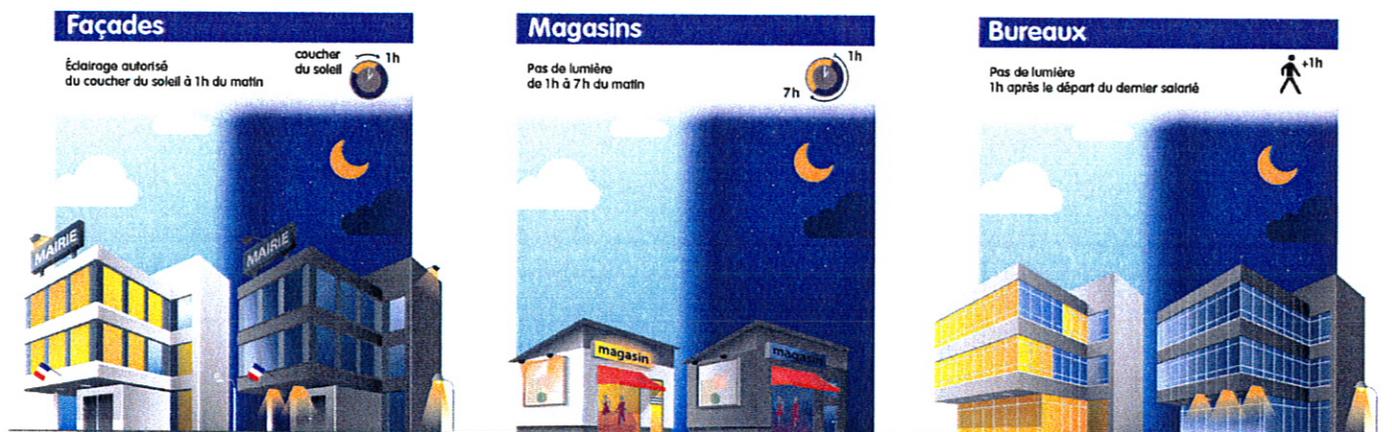
Une boîte est à votre disposition dans le hall de la mairie pour y déposer vos mobiles usagés.

L'intégralité des bénéfices tirés du recyclage est reversée à des organisations non gouvernementales dont Emmaüs International.



Éteindre la nuit, c'est faire des économies !

À partir du 1er juillet, les vitrines et les façades de bâtiments suppriment leur éclairage inutile la nuit. Les vitrines des magasins, de commerce ou d'exposition, devront être éteintes entre 1 h et 7 h du matin, de même pour les façades des bâtiments et pour les éclairages intérieurs des locaux professionnels.



CLUB DE L'AMITIE

L'association organise
UN CONCOURS DE BELOTE



le samedi 31 août 2013
à la salle des fêtes de Marigny à 14 h00

Inscriptions sur place à partir de 13h30

Réservations au :
06.70.97.61.07
06.42.84.30.10

Nombreux lots de viande
Buvette et gâteaux sur place.

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

CONCERT DE MUSIQUE



Le concert de fin d'année de l'école de musique intercommunale de Canisy- Marigny s'est déroulé cette année le 8 juin 2013 a la salle des fêtes de Marigny en présence du compositeur musicologue Marc Kowalczyk qui a assisté à l'audition de ses œuvres interprétées par une soixantaine d'élèves de l'école de musique avec l'atelier théâtre collège Marigny-Aclam sous la direction de Martine Duval, directrice de l'école.

Les spectateurs étaient nombreux pour assister à la prestation de leurs enfants pour qui ce passage en public était "une Première"-





QUE FAIRE A MARIGNY CET ÉTÉ ?



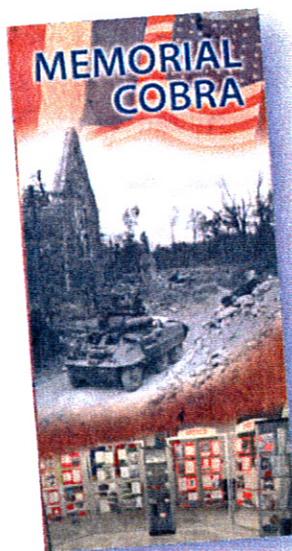
Promenade autour de l'étang



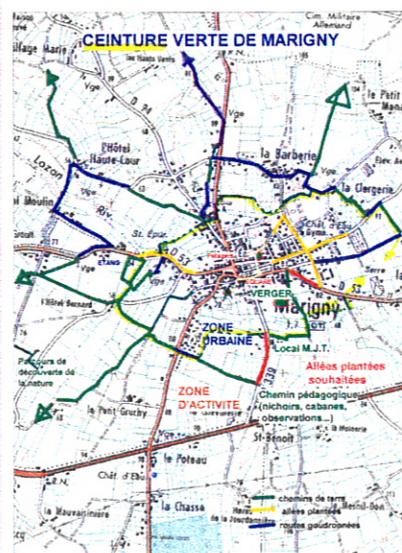
Découverte des arbres et paysages de Marigny



Balade dans le square Jacques Bainville



Visite du mémorial avec ses trois salles d'exposition.



Randonnées autour de Marigny



Parcours dans Marigny avec plusieurs épreuves pour devenir éco-citoyen

Vous trouverez toutes ces informations auprès du syndicat d'initiatives.

